

Commission de Suivi de Site

6 décembre 2018



**MODIFICATIONS SUR LE CIRCUIT
DE VALORISATION DU BIOGAZ**





Modification sur le circuit de valorisation du biogaz

Situation actuelle de la valorisation du biogaz :

- 1) Le site dispose actuellement de 2 moteurs biogaz, ce qui correspond au besoin du site compte tenu du niveau de production de biogaz.

Dit autrement, nous ne disposons d'aucun moteur biogaz « secours », afin de pallier les pertes ponctuelles de valorisation du biogaz lors d'indisponibilités des moteurs (maintenance préventive, curative)

Pendant ces périodes d'indisponibilité, le biogaz doit être envoyé en torchère.



Vue d'un des 2 moteurs actuels



Modification sur le circuit de valorisation du biogaz

Situation à ce jour de la valorisation du biogaz :

- 2) Actuellement, le traitement du biogaz (pour assurer sa qualité et donc sa compatibilité avec les moteurs) est réalisé par l'introduction d'un réactif ferrique dans les digesteurs.

Ce système de traitement ne permet pas garantir une parfaite stabilité dans la qualité du biogaz.

Cela se traduit par une non optimisation de la disponibilité et donc du fonctionnement des moteurs biogaz.



Modification sur le circuit de valorisation du biogaz

Amélioration de la valorisation du biogaz :

- 1) Ajout d'un 3^{ème} moteur biogaz, pour avoir toujours un moteur en secours et ainsi pallier les pertes ponctuelles de valorisation du biogaz lors d'indisponibilité d'un moteur.



Exemple de visuel pour le 3^{ème} moteur biogaz



Modification sur le circuit de valorisation du biogaz

Amélioration de la valorisation du biogaz :

- 2) Concernant le traitement du biogaz, remplacement du système de traitement actuel (traitement « amont » via introduction d'un réactif ferrique dans les digesteurs) par un système de traitement « aval ».

Le nouveau système de traitement du biogaz sera constitué d'une colonne de lavage et d'un bioréacteur associé.

Ce nouveau système permettra une plus grande stabilité dans la qualité du biogaz, et par conséquent une optimisation de la disponibilité et donc du fonctionnement des moteurs biogaz





Modification sur le circuit de valorisation du biogaz

Amélioration de la valorisation du biogaz :

Cette amélioration :

- n'engendrera pas de modification de la situation administrative du site ;
- du point de vue « environnement », aura un impact positif, car se traduira par une augmentation de la production d'électricité verte à partir du biogaz ;
- du point de vue « sécurité », ne génèrera pas de nouveaux effets à l'extérieur du site, ni directement ou ni par effet domino.

Un Dossier de Porter à Connaissance a été déposé en ce sens par EveRé à la Préfecture.

⇒ Retour favorable obtenu de la Préfecture le 25/10/2018.

Mise en service prévue de ces nouveaux équipements : fin 2018 / début 2019.